

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 7 MAI 2019**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	9	Présents :	7	Excusé :	1	Absent :	1	Votant :	8	29/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept Mai à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

**Présents** : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Mme Isabelle BERGER.

**Excusé** : Dominique REVEL (a donné pouvoir à Jean-Claude LAPIERRE)

**Absent** : M. William TROUILLET

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, M. le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, Monsieur Jean-Claude LAPIERRE demande à ce que quatre points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : DEVIS THIERRY FERRAND POUR REPARATION PORTE DES WC PUBLICS**

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis de l'entreprise THIERRY FERRAND pour la réparation de la porte des WC publics et de la vitre suite au vent violent survenu il y a quelques temps. Le devis s'élève à un montant HT de 945,00€ (TTC 1 134,00€). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le présent devis.

Une demande de prise en charge a été sollicitée auprès de GROUPAMA. Une franchise de 893€ sera appliquée, ce qui représente un coût important pour la commune.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : AUTORISATION AU MAIRE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE LAVOIR ET LA SACRISTIE**

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du lavoir à impluvium et de celle de la sacristie, différentes subventions peuvent être sollicitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à demander toutes subventions pour ces travaux et de l'autoriser à signer la convention pour le versement du fonds de concours « Aide au développement local » 2017-2019 pour les communes-membres de MBA et tous documents se rapportant à cette opération.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 3 : GEMAPI**

Le Maire expose au conseil que MBA est compétente, depuis le 1er janvier 2018, en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », que le transfert de compétences a eu pour effet de transférer à MBA la gestion de ce service et de plusieurs ouvrages hydrauliques, que la commune assurait, préalablement au transfert de la compétence à MBA, l'entretien courant des bassins de rétention GEMAPI,

Dans un souci de bonne organisation des services, il est utile de prévoir la mise à disposition des services de la commune au bénéfice de MBA afin d'assurer, dans une logique de proximité, de rapidité d'intervention et au meilleur coût, l'entretien courant précédemment réalisé par la commune sans exonérer MBA de ses responsabilités et de son autonomie de gestion,

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention conclue pour une année, dont la date de mise à disposition sera fixée à ce jour (07/05/2019), pour une quotité hebdomadaire de mise à disposition de 72 heures annuelles,

L'estimation du coût de l'entretien en régie de la végétation des bassins de rétention s'élève à 1 080€ par an,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre MBA et la commune de SOLUTRE-POUILLY ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 4 : TERRASSE « LA COURTILLE »**

En 2016, M. DE YPARRAGUIRRE a déposé un permis de construire pour la création d'une terrasse et mise en conformité accessibilité.

Dans l'attente de l'enregistrement d'une déclaration préalable de travaux, cette installation nécessite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) qui prend la forme d'un arrêté et entraîne le paiement d'une redevance.

Le conseil municipal autorise l'installation de la terrasse, de façon précaire et révocable moyennant une redevance annuelle de 50€.

Monsieur Bernard LAPIERRE rappelle qu'il y a un problème d'ordures ménagères sur la place de Solutré. La seule solution étant l'installation d'une chambre froide par le restaurant.

Monsieur Claude BOURDON va contacter les propriétaires pour le stockage des poubelles dans une enclave du terrain en bord de route départementale, sur propriété privée.

Il indique qu'un courrier sera envoyé à Monsieur et Madame BERTHOY pour les informer des recherches de solutions concernant le problème d'ordures ménagères qu'ils ont signalé en Mairie.

#### **1) DECISION MODIFICATIVE POUR COMPTE MATERIEL DU CPI**

Afin de permettre le règlement de divers matériels pour le CPI, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivants :

+ 700€ au compte 21568

- 700€ au chapitre 020 (dépenses imprévues).

#### **2) DELIBERATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION-CREAION DE POSTE**

Le Maire rappelle que le conseil municipal, en accord avec l'agent, s'est prononcé favorablement pour l'augmentation du temps de travail de Mme KANELAKIS passant ainsi de 28 heures à 31 heures hebdomadaires, compte tenu de l'évolution de la charge de travail du secrétariat.

Le Comité Technique Paritaire ayant rendu un avis favorable en date du 9 avril 2019, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe titulaire de 28 heures hebdomadaire et de créer un emploi pour 31/35ème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de supprimer l'emploi de 28/35ème et de créer un nouvel emploi d'adjoint administratif pour 31/35ème.

Le nouveau tableau des effectifs adopté à l'unanimité est le suivant :

<b>LIBELLE EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3</b>	<b>POSTES VACANTS</b>	<b>DUREE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE</b>
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	NON	0	TNC 31H00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	NON	0	TC 35h00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	NON	0	TNC 18H25
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	1	OUI	0	TNC 11H00

#### **3) PROPOSITION DE CESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTR2ES B 627 et B 628 AU LIEU-DIT « PRE DE VAUX »**

Monsieur Claude BOURDON présente le courrier de Mesdames Colette MESTAYER et Césarine ROLLET.

Propriétaires en indivision des parcelles B 628 et B 628 elles souhaitent les céder à la commune qui prendra en charge les frais de notaire.

Un débat s'engage, le conseil s'interroge sur les contraintes qui découleront de cette proposition : entretien, nettoyage du buisson. En outre, les frais notariés risquent de coûter plus cher que la valeur de ces deux parcelles.

Monsieur Bernard LAPIERRE n'est pas favorable au projet. Monsieur Gianni FERRO demande à ce que la commune contacte son Notaire, Maître BENOIT, pour connaître de coût de cette opération.

Cette question est donc reportée.

#### **4) DEVIS R2S PROGRAMME DE VOIRIE**

Monsieur Claude BOURDON présente le devis du Bureau de maîtrise d'oeuvre R2S, succédant au Cabinet BEVS. Le devis s'élève à 3 050€ HT (3 660,00€ TTC) pour l'accompagnement technique des travaux de voirie et l'assistance à la passation des marchés publics.

La 1ère phase des travaux de voirie a été réalisée en 2018 pour un montant de 47 000€ (reprofilage des routes).

La seconde phase s'élèverait à environ 27 000€(bicouche).

Monsieur Claude BOURDON a fait chiffrer les travaux par secteur :

- Bicouche vers la Levée : 6 200€ HT,

- Aux Berthelot : 9 450€ HT,

- chemin des Coreaux : 3 800€ HT,

- chemin des Barvay : 3 850€ HT.

- reprofilage d'une partie « Haut de POUILLY ».

- route de la Croix Bonnet (jusqu'à la RD 54 et une partie le long des vignes) pour 19 800€ HT

- le chemin des Concizes : 7 600€ HT

La totalité des travaux de voirie s'élèverait donc à 68 600€.

Compte tenu du coût de ces travaux et des crédits alloués en 2019 pour la voirie (35 000€) Monsieur Gianni FERRO propose de faire réaliser le reprofilage pour 35 000€ et de reporter le reste des travaux pour 2020.

Un débat s'engage : Monsieur Claude BOURDON fait remarquer que le profilage réalisé l'an dernier risque de se détériorer si le bicouche ne se réalise pas cette année. Pour s'adapter au budget la partie reprofilage 2019 devra être réduite.

Monsieur Claude BOURDON contacte le Cabinet R2S pour demander une adaptation du devis par rapport aux travaux à réaliser.

Une nouvelle visite des sites concernés, avec le Cabinet R2S sera prochainement programmée.

#### **5) PETR : INVENTAIRE ET QUALIFICATION PATRIMOINE ROMAN : EGLISE**

Lors de sa séance du 2 avril dernier, le conseil municipal a donné son accord au PETR pour l'installation d'un panneau d'information qui serait posé aux abords de l'église. Pour la rédaction du texte, sous la responsabilité du Centre d'Etude des Patrimoines), Monsieur Pierre LANEYRIE propose de demander le concours de Mesdames Annick BOURDON et Marie-Antoinette PLUMET.

#### **6) ONF : DEFENSE DES FORETS PUBLIQUES**

Le conseil municipal de SOLUTRE-POUILLY réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soutenir les personnels de l'Office National des Forêts et de demander au gouvernement :

\* l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.

\* le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.

\* le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

#### **7) DEVIS PANNEAUX**

Monsieur Claude BOURDON présente le devis reçu de la Société SIGNAUX GIROD. pour la fourniture de plusieurs panneaux, dont un panneau « sens interdit, sauf riverains » à poser à l'intersection de la route de la roche et de la rue Edmond LANEYRIE, un panneau « Danger promeneurs » à la Grange du Bois, après avis de la DRI et les panneaux prévus pour le dispositif « voisins vigilants ». La municipalité prendra l'attache de Monsieur PAPILLAUD, commandant de la Brigade de Gendarmerie de MACON, afin de définir avec lui les emplacements.

Suite à la demande des frères FAVIER concernant le remplacement de lattes signalétiques endommagées, la municipalité rappelle que ces panneaux ne sont pas financés par la commune. Leur achat est à la charge du demandeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD sans lattes signalétiques.

#### **8) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE**

Monsieur Claude BOURDON explique que des analyses de boues des trois bassins de rétention seront demandées prochainement à la CAMB (M. Gilles SAUNIER). Le 1<sup>er</sup> bassin sera asséché et la digue démolie.

Dans un souci de sécurité, un arrêté sera pris pour interdire le stationnement le long de l'église face à la boutique.

Le fleurissement est en cours. Nicolas GUICHARD a préparé les bacs.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable pour la réfection du lavoir à impluvium et de la sacristie. Monsieur Bernard LAPIERRE présente les prescriptions imposées. Il contacte l'entreprise DUPONT.

La commission bâtiment se réunira ensuite à ce sujet.

La municipalité souhaite la bienvenue à Madame Sandrine ROLLET, nouvelle locataire du logement communal auparavant occupé par la famille DU ROURE.

Madame Isabelle BERGER demande au conseil de réfléchir à l'organisation du repas des Anciens. Un courrier les informant leur sera envoyé.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	Excusé (a donné pouvoir à JC LAPIERRE)
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Absent
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2019-026	Accord pour le devis de l'entreprise Thierry FERRAND pour la réparation de la porte et vitre des WC Publics suite au vent violent.	2019-030	Décision modificative n° 1 : virement de crédits pour matériel CPI
2019-027	Autorisation donnée au Maire pour effectuer les demandes de subventions nécessaires au projet de travaux de réfection de la toiture du lavoir et de la sacristie et pour signer la convention pour le versement du fonds de concours « Aide au développement local » 2017-2019 aux communes-membres de MBA	2019-031	Suppression d'un emploi permanent à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires d'adjoint administratif principal de 1ère classe (fonctionnaire titulaire de catégorie C – Secrétariat de Mairie et création d'un emploi permanent à temps non-complet de 31 heures hebdomadaire d'adjoint administratif principal de 1ère classe (fonctionnaire titulaire catégorie C) – Secrétariat de Mairie
2019-028	GEMAPII : autorisation au Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition de services entre MBA et la commune de SOLUTRE-POUILLY.	2019-032	Tarif du droit de place pour le Restaurant « La Courtille »
2019-029	Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois à temps complet et non-complet	2019-033	NEANT
		2019-034	Accord achat panneaux
		2019-035	Soutien aux personnels de l'Office National des Forêts

**La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 4 Juin 2019 à 18H30**

La séance est levée à 21H05